

COMMUNE d'URSCHENHEIM  
5 rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française  
68320 URSCHENHEIM  
Tél. : 03.89.47.40.85  
E-mail : [mairie@urschenheim.fr](mailto:mairie@urschenheim.fr)  
[www.urschenheim.fr](http://www.urschenheim.fr)



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'URSCHENHEIM  
Séance du 11 septembre 2020

Membres présents : 10

Monsieur : KOHLER Robert - Maire  
Messieurs : VOGEL Pierre - Adjoint  
Messieurs : HOLTZMANN Quentin, NOËL Franck, VILLART Sébastien conseillers  
Mesdames : LOCHERER Aurore, LYON Gaëlle, SPITZ Geneviève, TAINLOT Esther,  
TURBON Chantal - conseillères

Membre absent excusé et non représenté : 2

BELLICAM Stéphane, BRESSON Christophe

Membre absent non excusé : 0

Membre absent excusé et représenté : 2

HAHN Fanny a donné procuration à LYON Gaëlle  
DIETSCH Arsène a donné procuration à VOGEL Pierre  
ERDINGER Jean-Marie a donné procuration à TAINLOT Esther

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 11 septembre 2020 à 20<sup>H</sup>00 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 septembre 2020 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Secrétaire de séance : Mme Gaëtane TONDU

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2020,
2. Décisions du Maire prises par délégation,
3. Délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire : Délibération rectificative,
4. Intégration des parcelles dans le domaine public,
5. Syndicat Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr : Adhésion de la commune pour la compétence « Périscolaire »,
6. RD 9 - Simulation d'aménagement,
7. Communications.

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2020

Le procès-verbal de la réunion du 12/06/2020 a été mis en ligne sur le site de la commune d'Urschenheim.

Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu précité.

## 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

### • Déclaration d'Intention d'Aliéner

10 DIA ont été reçues en mairie pour lesquelles le Maire n'a pas fait usage du droit de préemption pour des biens ne permettant pas à la collectivité de mettre en œuvre des opérations d'intérêt général.

## 3. DELEGATION DES COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - DÉLIBERATION RECTIFICATIVE

Modification de la délibération du Conseil Municipal du 5/06/2020, point 3 : délégation de pouvoir au Maire, paragraphe n°11 relatif aux actions en justice.

Vu le courrier reçu le 22 juin 2020 demandant de modifier ce point afin d'assurer la sécurité juridique des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Vu la délibération 2020-06-03 du 5/06/2020 ;

M. le Maire propose de modifier ce paragraphe n° 11 comme suit :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : Saisine en demande, en défense ou intervention, y compris en référé, et représentation, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, dans le cadre de contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle, ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune pour la durée du mandat.  
Il pourra se faire assister par un avocat, s'il le juge nécessaire, notamment dans le cadre du contrat « protection juridique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **accepte** à l'unanimité, la modification proposée.

## 4. INTEGRATION DES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Vu le dépôt d'une déclaration préalable 068 345 19 A0003 valant division déposée par M. HUCK David sur un terrain rue de Peupliers ;

Vu le PLU approuvé le 30/06/2006 et la carte des emplacements réservés notamment le n° 13 qui prévoit un élargissement à 10 m de la rue des Peupliers ;

Vu le procès-verbal d'arpentage n°417 établi par Jérôme Ador, géomètre, certifié par le cadastre le 02/05/2020 et annexé à la présente ;

Vu l'accord de M. HUCK David ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décident** d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles suivantes :

Section	N° Parcelles	Contenances	Nature
32	207/21	26 m <sup>2</sup>	Terre
32	206/21	39 m <sup>2</sup>	Terre
32	203/21	35 m <sup>2</sup>	Terre
32	202/21	35 m <sup>2</sup>	Terre
32	199/21	35 m <sup>2</sup>	Terre
32	198/21	37 m <sup>2</sup>	Terre

- **Décident** que l'acte sera rédigé en la forme administrative, celui-ci étant reçu par le Maire,
- **Autorisent** M. VOGEL Pierre, adjoint, à signer l'acte au nom et pour le compte de la commune d'Urschenheim,
- **Chargent** M. le Maire de demander l'élimination, de ces parcelles au livre foncier pour les incorporer dans le domaine public communal,
- **Autorisent** M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 5. SYNDICAT PÔLE RIED BRUN - COLLÈGE DE FORTSCHWIHR : ADHÉSION DE LA COMMUNE POUR LA COMPÉTENCE « PÉRISCOLAIRE »

M. le Maire informe les Conseillers sur le périscolaire actuellement en place dans la commune : Une convention d'objectifs a été signée avec l'association la Jeunesse du Ried Brun pour la gestion du périscolaire.

Afin de pérenniser le périscolaire sur notre commune et d'en faciliter la gestion, il serait opportun d'adhérer au Syndicat du Pôle Ried Brun uniquement pour la compétence « Périscolaire ».

Ce syndicat étant un syndicat à la carte, il est donc possible d'adhérer uniquement pour l'une ou l'autre des compétences optionnelles.

L'extension du syndicat à de nouveaux membres est régie par l'article L. 5211-18 du CGCT. Pour adhérer, il convient que le Conseil Municipal sollicite son adhésion au sein du syndicat et approuve les statuts de ce dernier.

Cette délibération devra par la suite être transmise au syndicat afin que ce dernier puisse délibérer et solliciter l'avis de ses membres.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicitent** l'adhésion de la commune au sein du Syndicat du Pôle Ried Brun,
- **Approuvent** les statuts du syndicat présentés lors de la présente séance,
- **Chargent** le maire de signer tous les documents s'y référant.

#### 6. RD 9 - SIMULATION D'AMÉNAGEMENT

Les communes qui engagent des travaux de sécurité en traversée d'agglomération sur les Routes Départementales (RD) souhaitent fréquemment procéder à des simulations d'aménagements à l'aide de bordures et autres matériels de voirie fabriqués spécialement à cet usage.

Lors de la définition des objectifs de la politique générale du Département en matière d'entretien, maintenance et sécurité des infrastructures routières le 20 décembre 1990, l'Assemblée a décidé de constituer un stock de matériels et de le prêter gratuitement aux communes qui en font la demande.

La commune d'Urschenheim a demandé à pouvoir bénéficier du service offert afin d'effectuer une simulation sur la RD 9, rue du Nord.

Aucun prêt ne pouvant avoir lieu avant la signature d'une convention entre le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la commune, M. le Maire propose d'établir cette convention qui a pour objet d'en définir les conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention établie par le Conseil Départemental.

## 10. COMMUNICATIONS

- M. le Maire informe :

- ↗ Le 16/07/2020 : Conseil Communautaire.
- ↗ Projet d'arrêté concernant l'accès au stade, city stade, aire de jeux et abords de la salle polyvalente sauf locataire des salles qui utilisent le parking avant et arrière.  
Arrêté motivé par des problèmes de rixes entre adolescents, mécontentement des riverains pour incivisme des « squatteurs ».  
L'accès sera interdit à partir de 21 heures durant toute l'année.
- ↗ L'aire de jeux sera réparée pour un montant de 4 696.86 € TTC. Franck NOËL rédigera un article pour le prochain bulletin trimestriel. Une étude va être lancée pour un réaménagement complet de cette aire de jeux pour réalisation dans 2 à 3 ans.
- ↗ Vidéoprotection du village : Le Maire a reçu le Major Aubertin et l'Adjudant-Chef Christelle CLAUDET de la Brigade de Proximité de Jepsheim afin de discuter la mise en place d'une vidéoprotection à la salle polyvalente.  
Dans un premier temps un système de vidéoprotection tel que présentée par la société ATV Conseil de Widensolen sera mis en place pour un montant TTC de 3 000.60 €.  
Une étude sera également menée en concertation avec la gendarmerie pour la mise en place en œuvre d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble du village.
- ↗ Proposition de création d'une association loi 1901 qui permettrait de constituer un cadre juridique, notamment de responsabilité civile, pour toutes les personnes bénévoles de la commune qui souhaitent s'investir dans des projets communaux, dans la continuité des journées citoyennes.
- ↗ Rue des Cerisiers : Pour répondre aux demandes de plusieurs riverains et faciliter la circulation dans cette rue, mais aussi pour répondre à des critères de sécurité, nous convenons de la mise en place d'une bande jaune interdisant le stationnement du côté droit de la rue. Le stationnement des véhicules se fera uniquement du côté gauche. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

- Pierre VOGEL

- ↗ Le 25/08/2020 : Réunion PLUi.
- ↗ Le 06/07 et le 14/08/2020 : Syndicat des eaux.

- Chantal TURBON

- ↗ La traditionnelle fête des aînés se déroule début février de chaque année et nécessite un travail préparatoire en amont. Toutefois, l'évolution de la pandémie virale, et la protection sanitaire concomitante des personnes, sont de nature à compromettre son déroulement en 2021.  
Après discussion, les Conseillers conviennent de reporter cette rencontre d'une année eu égard au risque encouru.

- Aurore LOCHERER

- ↗ Rue des Mésanges : Problème récurrent des enfants qui prennent la rue pour une aire de jeux. Un courrier sera adressé à tous les riverains de cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 22<sup>h</sup>00. Prochaine séance fixée au vendredi 20 novembre 2020 à 20<sup>h</sup>00